

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 3257 du 12 avril 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1808791S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 11802 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727077S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2018 :

Plancqueel Fischer Fabien NIGEND : 189 158 NLS : 8 039 086

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2018 :

Piljean Ludovic NIGEND : 169 065 NLS : 8 024 775

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2018 :

Mayeur David NIGEND : 181 289 NLS : 8 030 254

Jarry David NIGEND : 153 343 NLS : 8 011 250

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 avril 2018.

*Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,
F. FORMELL*